



## PROCÈS-VERBAL N°02

---

<b>Réunion du :</b>	21 juillet 2025
<b>Présidence :</b>	Julie BLOT
<b>Présents :</b>	Sylvain DENIS – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Céline PLANCHET
<b>Assistent :</b>	Lucie GUILLARD – Kévin GAUTHIER
<b>Excusés :</b>	Wahib ALIMY – Alain CHARRANCE
<b>Absent :</b>	Jean Noel PICOT

---

### Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),  
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),  
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),  
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

### **1. Appel**

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **2. Composition des Championnats Régionaux Seniors Futsal – 2025/2026**

### **➔ Régional 2 Futsal**

La Commission prend connaissance du mail de LE MANS FC refusant de participer au Championnat Régional 2 Futsal.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux paragraphes a) à e) de l'article 7 du règlement des championnats régionaux et départementaux seniors Futsal ne permettent pas d'atteindre le nombre de 10 équipes, la Commission propose au Comité de Direction de constituer 1 groupe unique de 9 équipes.

La Commission informe le Comité de Direction qu'il lui transmettra dans les meilleurs délais les modifications réglementaires pour validation, compte-tenu du manque d'équipes au regard des dispositifs en vigueur.

La Commission constate que le refus d'engagement est enregistré après le 30 juin, et précise par conséquent que les dispositions d'interdiction d'accession la saison suivante concernant les refus d'engagements (maintien ou accession) ne seront pas applicables au club concerné à l'issue de la saison 2025/2026 (a.5.1.c et 5.2).

### **➔ Composition / Groupes**

La Commission propose les groupes suivants au Comité de Direction, avec 10 équipes en R1 et 9 équipes en R2.

#### **Groupe R1 (10 équipes)**

- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 1
- 506956 - ILE D'ELLE CHAILLE V 1
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 852483 – ETOILE LAVALOISE FC 2
- 537103 - LE MANS FC 1
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 2
- 548580 – TRELAZE SPORTING 1
- 517159 - HAUTE GOULAINES ES 1
- 580729 – ST HERBLAIN PEPITE 1
- 554193 – BAZOUGERS FUTSAL 1

#### **Groupe R2 (9 équipes) :**

- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 2
- 549783 - ANGERS LCDF 1
- 525247 – LA ROCHE ROBRETIER 1
- 553389 - NANTES ACMNN FUTSAL 1
- 548578 - TRELAZE FALA 1
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 2
- 564944 - LE MANS LMMF 1
- 513166 - TRELAZE FOYER 1
- 517159 - HAUTE GOULAINES 2

La Commission acte :

- ➔ L'accession de NANTES DOULON BOTTIERE 1 en D2 Futsal, en application de la décision du BELFA de la FFF du 17.07.2025
- ➔ Le maintien de NANTES ETOILE FUTSAL 1 en Régional 1 Futsal, en application de l'article 6.d du règlement de l'épreuve, conséquence de l'accession de NANTES DOULON BOTTIERE 1 en D2 Futsal
  - La Commission constate que l'ET.S. HAUTE GOULAINES a absorbé NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL, et précise que le droit sportif acquis par NANTES ETOILE FUTSAL 1 est transféré à HAUTE GOULAINES ES 1 en application de l'article 39.7 des Règlements Généraux de la FFF
- ➔ Le maintien de BAZOUGERS FUTSAL en Régional 1 Futsal, en application de l'article 6.d du règlement de l'épreuve, conséquence du maintien de NANTES ETOILE FUTSAL 1 et du refus de participation de LA ROCHE ROBRETIERE en Régional 1 Futsal
- ➔ L'accession de NANTES ETOILE FUTSAL 2, perdant du match de barrage contre LE MANS METROPOLE FUTSAL, en application de l'article 7.e du règlement de l'épreuve et du refus de participation de CHALLANS FC et de LE MANS FC en Régional 2 Futsal
  - La Commission constate que l'ET.S. HAUTE GOULAINES a absorbé NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL, et précise que le droit sportif acquis par NANTES ETOILE FUTSAL 2 est transféré à HAUTE GOULAINES ES 2 en application de l'article 39.7 des Règlements Généraux de la FFF

### ➔ Calendrier des oppositions

La Commission élaborera le calendrier des oppositions des championnats de Régional 1 Futsal et Régional 2 Futsal lors de sa prochaine réunion.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels desideratas.

## 3. Championnat Régional 1 Féminin Futsal – 2025/2026

La Commission prend connaissance des engagements au 21.07.2025, et acte la composition du Championnat Régional 1 Féminin Futsal pour la saison 2025/2026, sous réserve d'homologation par le Bureau ou le Comité de Direction, et sous réserve de conformité aux obligations fixées à l'article 9 du règlement des championnats régionaux et départementaux féminins futsal, lequel précise notamment que :

1. Les Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminins Futsal sont ouverts à tous les clubs affiliés à la LFPL à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc. au 30 juin de l'année en cours.
2. Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle avec un créneau horaire annuel de 5 heures minimum pour les plateaux rassemblements et de 2 heures minimum pour les plateaux, à raison d'un créneau par mois.
3. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes par compétition.
4. Chaque club devra posséder a minima 10 joueuses licenciées susceptibles de participer à l'épreuve.
5. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Régionale d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé en Annexe 5 sera porté au débit du compte du club.

### Régional 1 Féminin Futsal – 9 équipes :

- 517159 - HAUTE GOULAINES ES 1
- 582294 - LONGUENEE EN ANJOU FC 1
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 2
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 1
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 2

- 513166 - TRELAZE FOYER 1
- 513166 - TRELAZE FOYER 2
- 548580 – TRELAZE SPORTING 3

### ➔ Format

- Formule Championnat en deux phases
- 1<sup>ère</sup> phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 5 équipes
- 2<sup>ème</sup> phase avec une poule Elite composée de 5 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 10 journées

### Phase 1 :

- 2 poules composées de 4 et 5 équipes
- Matches aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
  - Les 2 premières équipes de la poule A, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 3 premières équipes de la poule B, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase

### ➔ Calendrier des oppositions

La Commission élabore le calendrier général et le calendrier des oppositions du Championnat Régional 1 Féminin Futsal, et transmet les éléments aux clubs.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels desideratas.

### ➔ Précisions

La Commission indique que l'équipe classée première de la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase 2025/2026, sera proposée à la FFF à l'issue de la saison pour le championnat national 2026/2027 en application du règlement du championnat national.

La Commission précise aux clubs ayant 2 équipes au même niveau que l'équipe 1 est supérieure à l'équipe 2 au sens de l'article 167. La Commission transmet une note explicative aux clubs participant au Championnat Régional 1 Féminin Futsal.

### ➔ Arbitrage

La Commission demande au service arbitrage, la désignation de deux arbitres par match pour cette saison sur le Championnat Régional 1 Féminin Futsal.

## 4. Championnats Régionaux Jeunes Futsal – 2025/2026

### ➔ Composition / Engagements

La Commission prend connaissance des engagements au 21.07.2025, et acte la composition des Championnats Régionaux Jeunes Futsal pour la saison 2025/2026, sous réserve d'homologation par le Bureau ou le Comité de Direction, et sous réserve de conformité aux obligations fixées à l'article 9 du règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes futsal, lequel précise notamment que :

1. Les Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Futsal sont ouverts à tous les clubs Futsal affiliés à la LFPL et autres clubs LFPL ayant une section Futsal, prenant part aux championnats Futsal Seniors et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.
2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les salles municipales devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.
3. Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle avec un créneau horaire hebdomadaire de 5 heures minimum pour les plateaux rassemblements et de 2 heures minimum pour les matchs de championnat.
4. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes par compétition.
5. Chaque club devra posséder a minima 10 joueurs licenciés susceptibles de participer à l'épreuve.

6. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Régionale d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé en Annexe 5 sera porté au débit du compte du club.

Régional U18 Futsal – 8 équipes :

- 554193 – BAZOUGERS FUTSAL 1
- 852483 – ETOILE LAVALLOISE FC 1
- 564286 - LES SABLES FUTSAL 18
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 18
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 1
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 1
- 548578 - TRELAZE FALA 1

➤ **Format**

- Formule Championnat
- Formule aller/retour
- 14 journées

Régional U15 Futsal – 8 équipes :

- 852483 - ETOILE LAVALLOISE FC 1
- 564286 - LES SABLES FUTSAL 15
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 15
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 15
- 582328 - NANTES METROPOLE F 1
- 563918 - STEPHANOISE FUTSAL 15
- 548578 - TRELAZE FALA 1

➤ **Format**

- Formule Championnat en deux phases
- 1<sup>ère</sup> phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 4 équipes
- 2<sup>ème</sup> phase avec une poule Elite composée de 4 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 12 journées

**Phase 1 :**

- 2 poules composées de 4 équipes
- Matches aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
  - Les 2 premières équipes de la poule A, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 premières équipes de la poule B, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase

Régional U13 Futsal – 9 équipes :

- 852483 – ETOILE LAVALLOISE FC 1
- 517159 - HAUTE GOULAINES ES 13
- 564286 - LES SABLES FUTSAL 13
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 13
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 13
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 1
- 563918 - STEPHANOISE FUTSAL 13
- 548578 - TRELAZE FALA 1

## ➔ **Format**

- Formule Championnat en deux phases
- 1<sup>ère</sup> phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 5 équipes
- 2<sup>ème</sup> phase avec une poule Elite composée de 5 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 10 journées

## **Phase 1 :**

- 2 poules composées de 4 et 5 équipes
- Matchs aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
  - Les 2 premières équipes de la poule A, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 3 premières équipes de la poule B, accéderont à la poule Elite en 2<sup>ème</sup> phase
  - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2<sup>ème</sup> phase

## ➔ **Calendrier des oppositions**

La Commission élabore le calendrier général et le calendrier des oppositions du Championnat Régional U18 – U15 et U13 Futsal, et transmet les éléments aux clubs.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels desideratas

## **5. Réunion de rentrée – 2025/2026**

La Commission informe les clubs qu'une réunion de rentrée par visioconférence est prévue le samedi 13 septembre à partir de 10h.

La Commission informera ultérieurement les clubs du programme de cette réunion.

## **6. Coupe Pays de la Loire U15 Futsal**

La Commission acte la date de clôture des engagements en Coupe Pays de la Loire U15 Futsal au 29 septembre 2025.

Son format est le même que la saison 2024/2025, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 01 décembre 2025.

## **7. Coupe Nationale U18 Futsal**

La Commission acte la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale U18 Futsal au 29 septembre 2025.

Son format est le même que la saison 2024/2025, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 19 janvier 2026.

## **8. Coupe Nationale Féminine Futsal**

La Commission acte la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale Féminine Futsal au 29 septembre 2025.

Son format est le même que la saison 2024/2025, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 19 janvier 2026.

## 9. Divers

---

La Commission remercie M. Willy FRESHARD, membre du district de Maine et Loire, pour sa présence et de son investissement depuis toutes ses années au sein de la Commission Régionale Futsal et lui souhaite une bonne continuation pour la suite à venir.

## 10. Calendrier

---

**Prochaine réunion : sur convocation**

La Présidente  
**Julie BLOT**



Le Secrétaire de séance  
**Lucie GUILLARD**

